

**RESOLUTION** votée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'AVMG, le 1er juin 2021, adressée à Madame Cesla Amarelle, Conseillère d'Etat et Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et à la Conférences des directrices et directeurs des gymnases vaudois (CDGV)

Notre Assemblée est particulièrement soucieuse des transformations des études gymnasiales qui ont court comme de celles qui s'annoncent. Celles-ci pourraient modifier des aspects essentiels des études gymnasiales. En découlent les revendications suivantes :

**1. Evolution de la maturité gymnasiale :**

*Sur la forme.* Face aux enjeux du grand chantier fédéral en cours, nous demandons à ce que les professionnel.le.s du terrain que nous sommes soient valablement consulté.e.s dans un calendrier qui permette les temps de l'information, du débat et des décisions. Le canton doit prendre en compte les prises de position des conférences des maître.ss.es et des organisations professionnelles et syndicales.

*Sur le fond.* Nos premières revendications quant aux grands axes de la réforme sont :

**Durée des études gymnasiales :** Au niveau pédagogique, le passage à un gymnase en 4 ans doit permettre de décongestionner la grille horaire, de limiter les doubléments, de construire un cursus qui favorise le succès des élèves en leur permettant d'évoluer sereinement dans leur rapport aux savoirs pour atteindre un âge de maturité.

Au niveau logistique, ce passage doit être planifié par le canton de manière maîtrisée et fiable. Il doit s'accompagner d'un programme d'investissements à la hauteur des besoins en infrastructures adéquates et en personnel formé et qualifié. Nous rappelons notre exigence d'établissements à taille humaine qui ne dépassent pas 50 classes et 1'000 élèves.

Un gymnase en 4 ans ne pourra pas se faire avec les moyens et au prix d'un gymnase en 3 ans ; nous y veillerons.

Par ailleurs, pour les familles, il faudra prévoir un système de bourses efficaces qui garantissent les chances du plus grand nombre.

**Gouvernance :** Nous refusons la standardisation des apprentissages par le formatage technique de la pédagogie et de la didactique. Nous défendons la liberté pédagogique. Nous refusons toute certification externe ou interne de la qualité. Ces processus à l'efficacité douteuse, chronophages et coûteux, détournent des moyens indispensables à la mission des établissements : l'enseignement.

**Contenu :** Nous défendons la dimension essentiellement humaniste des études gymnasiales. Nous refusons la perte de sens que provoque l'éclatement des savoirs et la démultiplication artificielle du nombre de disciplines. Nous nous opposons au fractionnement incontrôlé des apprentissages et à la transformation de ceux-ci en procédures techniques à visée utilitariste. Les disciplines doivent rester fondamentales et émancipatrices. C'est pourquoi nous défendons une approche par objectifs et contenus de savoirs. Nous réfutons l'accent mis essentiellement sur les compétences en tant que « savoirs-faire » déconnectés des savoirs fondamentaux. Dans l'actuelle réforme de l'Ecole de commerce, l'approche par « compétences opérationnelles » conduit à la liquidation des disciplines et à l'affaiblissement des savoirs émancipateurs. Nous nous opposons à ce que ce modèle inspire peu ou prou quelque réforme que ce soit.

Au titre de ce qui précède, la proposition de limiter aux deux dernières années l'enseignement des options spécifiques nous paraît particulièrement inquiétante. Des branches qui ne seraient enseignées que dans le cadre des options spécifiques se verraient *ipso facto* amputées d'au moins une année d'étude. Ces enseignements ne pourraient se faire que dans la frustration et la difficulté, en entérinant le renoncement des objectifs réellement émancipateurs qui doivent guider le cursus des études gymnasiales.

## **2. Brutalité administrative et violence organisationnelle**

Nous revendiquons que cesse toute brutalité administrative. Son paroxysme incontesté est sans doute la rupture immédiate des rapports de travail ; nous revendiquons le droit à la réintégration au poste de travail au cas où une procédure judiciaire aurait démontré le caractère infondé d'un tel licenciement. Davantage au quotidien, cette brutalité s'exprime par la multiplication des statuts précaires. Face à cela, nous exigeons la fin des CDD à la chaîne et du report de l'année probatoire, la garantie du CDI suite à un transfert, le droit à connaître les motifs d'embauche et de non embauche, la gestion cadrée des « plaintes » d'élèves et de leurs parents, des entretiens à l'objet et au statut clairement définis, avec la garantie du droit effectif d'être accompagné.e, assisté.e. et défendu.e., la cessation des injonctions diverses.

Nous revendiquons également une organisation du travail qui tienne compte des réalités de chacune et de chacun en matière de santé et de conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

## **3. Suivi de la situation générée par la pandémie**

Nous vivons depuis plus d'un an une situation complètement hors norme : semi-confinement, enseignement à distance, puis avec un masque, inconnues diverses et avalanche de directives et de leurs mises à jour, injonctions contradictoires, élèves en quarantaine, en détresse, en décrochage, etc. Les difficultés nouvelles au travail ainsi que des épreuves de la vie personnelle - directement ou indirectement liées à la pandémie - ont mis certain.e.s d'entre nous en arrêt de travail pour des durées plus ou moins longues. Nous demandons qu'un bilan de cette situation soit dressé et nous soit communiqué. Nous avons le droit de savoir ce qu'est dans les faits l'anormalité de cette année scolaire.

La surcharge physique et psychologique qui pèse sur nous doit être évaluée, reconnue et compensée.

## **4. Conséquences pédagogiques de la pandémie**

En l'absence de conférence des maître.sse.s depuis plus d'un an, les décisions de fin de semestre et de fin d'année sont prises par les directions, l'espace de débat pédagogique est drastiquement réduit. Le Département a communiqué en mars dernier un bilan provisoire des effets de la pandémie sur les résultats des jeunes en formation dans lequel nous lisons : « Il n'est pas constaté de péjoration significative et généralisée des résultats, sauf en 1<sup>ère</sup> année de l'Ecole de culture générale ». Nous demandons qu'un bilan du même type soit établi à la fin de l'année scolaire, que ses résultats détaillés nous soient communiqués et que nous puissions discuter et négocier les indispensables mesures à prendre en conséquence.

Lausanne, le 1<sup>er</sup> juin 2021